



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix

1^{ère} étape : Demande de deux crédits d'engagement ; un premier de CHF 650'000.- pour la mise en place d'une halle de sport provisoire sur le terrain synthétique des Murdines et un second de CHF 1'500'000.- pour la réfection complète des vestiaires et de la buvette

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

La grande salle de Bevaix est issue du démontage d'une halle de l'exposition nationale de 1964. Elle a été remontée à son emplacement actuel en 1966-1967. Des transformations ont été réalisées dans les années 1978-1979 pour adjoindre des locaux techniques au Nord et divers locaux au Sud et en Ouest.

Si le fonctionnement actuel de la « grande salle » convient aux différents usagers, d'importants travaux de rénovation seraient nécessaires sur ce bâtiment hérité de constructions provisoires. De plus, les installations sportives ne correspondent plus aux normes en vigueur.

Faisant suite à une étude de faisabilité de rénovation de la salle existante réalisée en décembre 2008, le Conseil communal de l'ancienne commune de Bevaix a décidé de lancer un concours de projets pour la réalisation d'une salle polyvalente aux normes, qui puisse répondre aussi bien aux besoins scolaires qu'à ceux des diverses associations (théâtre, gym etc.) de la commune.

Dans cette optique, un crédit de CHF 200'000.- a été validé par le Conseil général en octobre 2012. Le concours de projets a alors débuté en été 2013. L'estimation des coûts d'une nouvelle salle polyvalente était fixée à CHF 5'500'000.- pour les CFC 2 à 4 (gros œuvre). Il a été alors prévu d'intégrer une Maison des jeunes au projet.

Suite à ce concours, le Conseil communal a sollicité un crédit de CHF 490'000.-, au printemps 2014, pour la phase 1 du projet. Ce crédit devait permettre de connaître le coût total de l'infrastructure et d'envisager les démarches jusqu'à l'obtention du permis de construire.

Finalement, le programme de ce concours a donné lieu à une confusion entre les coûts estimés et les coûts réels. Le jury, comportant cependant des experts, n'a pas informé le Conseil communal que les offres demandées ne couvraient pas la totalité des coûts.

En effet, le chiffrage du projet par les lauréats a été devisé à CHF 12'195'000.- pour l'ensemble des travaux.

Les études complémentaires menées pour tenter de réduire le coût total n'ont pas apporté de solution satisfaisante.

Au vu de cette situation, le Conseil communal a proposé au Conseil général, au travers d'un rapport, d'arrêter officiellement le projet en cours. En pratique, cela consistait donc à interrompre le mandat du bureau d'architectes lauréat du concours. Cette proposition a été acceptée par le Conseil général au printemps 2017.

2. Contexte actuel et choix du site

Le rapport adressé au Conseil général au printemps 2017 faisait mention qu'il fallait maintenir le projet vivant, même si cela commence par l'interrompre pour mieux le penser. Ainsi, durant l'année 2017, le Conseil communal de Bevaix a relancé le processus et créé une commission pour l'avenir de cette salle de sport double. Cette dernière s'est composée d'un membre de chaque parti politique et s'est réunie 3 fois.

Deux architectes ont été mandatés afin d'établir une étude de faisabilité pour deux sites ; soit le verger communal (site actuel) et au Closel. Les études ont montré que les deux sites étaient envisageables et que le montant des travaux avoisinerait les CHF 10'000'000.-. Avec l'avis de la commission, le Conseil communal de Bevaix a alors retenu le projet situé sur le site du verger communal (site actuel). Pour information, les projets intégraient, en option, une structure parascolaire.

Les autorités bevaisannes ont remis en fin d'année 2017 un rapport à l'exécutif de La Grande Béroche avec les études réalisées par les deux architectes. Une large réflexion sur le choix du site a été effectuée par les nouvelles autorités. Le site retenu est celui du verger communal tout comme l'avait prévu la commission alors en place à Bevaix. L'augmentation de l'accueil parascolaire étant déjà effective, le projet s'articulera donc sur une salle de sport double uniquement.

Entre-temps, de façon à éviter un « nouveau concours » le Conseil communal a demandé un avis de droit pour savoir si la commune de La Grande Béroche pouvait continuer avec le bureau d'architectes gagnant du concours, à savoir le bureau d'architectes Graber/Petter architectes Sàrl à Aigle. La conclusion de cet avis de droit précise que le mandat pour la poursuite des études peut être attribué au lauréat du concours.

Sur cette base, un cahier des charges précis a été effectué à destination du bureau d'architectes de façon à pouvoir chiffrer leurs futures prestations.

3. Cahier des charges

L'ensemble de ces postes est à prendre en compte au sein du calcul des coûts.

2.1 Démolition de l'actuelle grande salle (travaux préparatoires)

La démolition de l'actuelle grande salle fait partie des travaux préparatoires. Il s'agira d'effectuer :

- une étude géotechnique
- un diagnostic amiante
- un défrichage
- une démolition avec désamiantage
- tri des déchets
- adaptations de réseau de conduites (introductions)
- constat de preuve à futur
- honoraires.

2.2 Bâtiments

2.2.1 Objectifs spécifiques à la pratique sportive

La fonction première de la salle de gym est bien de permettre la pratique sportive. Dans ce but, elle devra correspondre au type « Salle double A » au sens de la norme 201 de l'Office fédéral du sport (OFSP). Les principes de planification de la salle de gymnastique et des locaux directement liés à l'activité sportive tels que présentés dans la norme 201 devront être respectés. La polyvalence de la salle est demandée afin que des manifestations puissent avoir lieu. Un système de gradins doit être envisagé, mais en option.

2.2.2 Objectifs liés aux associations communales

La salle de gym doit permettre aux différentes associations communales de pratiquer leurs activités. Les éléments suivants doivent être pris en compte :

- lieu de stockage pour chaises et tables pour un maximum de 400 personnes
- scène amovible ou podium pouvant être rangé au sein du local de stockage
- sonorisation sportive et scénique (avec projecteurs)
- acoustique de la salle pour tenue de manifestations « type loto »

2.2.3 Espace cuisine, cellier et débit

La cuisine doit être équipée de façon moderne et pratique. Elle a pour but de permettre l'élaboration de plats simples et le service de plats fournis par l'extérieur (traiteur). Un cellier réfrigéré est demandé pour le stockage de denrées et surtout de boissons. La zone de débit doit permettre le service de boissons et de nourriture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.

2.2.4 Production de chaleur

Un chauffage à distance fonctionnant avec des plaquettes de bois doit être intégré au projet. Une extension du réseau de chauffage à distance est prévue, par conséquent le volume de la future chaufferie (L*I*h) doit être au minimum de 10*14*5.5 m et le volume brut du silo atteint 250 m³.

2.2.5 Espace vert

La salle des jeunes n'étant plus demandée au sein de ce projet, il faudra évaluer l'opportunité d'avoir, à la place, un espace vert supplémentaire ou de garder l'existant (espace directement devant l'école).

2.2.6 Parking

Un parking à l'air libre est à prévoir. Les normes VSS devront être respectées pour l'offre et le dimensionnement des places de stationnement.

2.3 Site

Le site occupe une position privilégiée au cœur du village de Bevaix. La conservation d'un espace vert de type verger est souhaitée par le maître d'ouvrage pour les manifestations en extérieur (kermesse scolaire, fête de la Miaou, etc.). L'intégration de la nouvelle salle polyvalente doit donc tenir compte de ce contexte.

2.4 Aspects réglementaires

Le périmètre du concours est défini par les limites du bien-fonds n° 7513 de la commune de La Grande Béroche. Il se trouve en zone ZUP-1 (zone d'utilité publique).

Les prescriptions sont les suivantes :

- Densité : 4.0 m³/m² au maximum.
- Gabarits : Gabarits légaux
En présence d'un plan d'alignement sur la partie Nord du site, l'article 33 de la RELCAT s'applique. Pour le reste du périmètre, l'article 31 de la RELCAT fixe les gabarits légaux

2.5 Développement durable

Le maître de l'ouvrage souhaite que les notions de développement durable soient intégrées dès la phase de projet. Une stratégie énergétique du bâtiment de par son implantation, son orientation, sa volumétrie, sa matérialisation, etc. est souhaitée. Une attention particulière sera apportée à la consommation en énergie du projet.

Le projet devra respecter les prescriptions du règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn). En particulier, les éléments suivants de l'article 37 de la RELCEn doivent être respectés :

- installation solaire thermique de 400 m² en toiture (besoins du bâtiment et pour l'extension du chauffage à distance) et installation solaire photovoltaïque sur le reste de la toiture disponible
- projet Minergie ou avec enveloppe thermique du bâtiment respectant les valeurs cibles de la norme SIA 380/1.

4. Programme des locaux

L'accès principal au site se fait par la rue Adolphe-Ribaux qui se prolonge par la rue du Collège. Cette dernière compte 7 places de stationnement existantes pour le déchargement des élèves de l'école primaire. Les accès au site ainsi que le parking extérieur doivent être planifiés de façon à ne pas surcharger ces voies de circulation et dans le but d'assurer une bonne fluidité du trafic.

100 Nouvelle salle polyvalente					
N°	Locaux	#	Surface/ Volume	Total m ² /m ³	Remarques
101	Hall d'entrée		selon projet	selon projet	
103	Cuisine et économat	1	25 m ²	25 m ²	
103.1	Débit, service	1	35 m ²	35 m ²	accès depuis l'extérieur
103.2	Cellier	1	12 m ²	12 m ²	pièce réfrigérée
104	Halle de gymnastique	1	910 m ²	910 m ²	salle double type "A"
104.1	Vestiaires gymnastique et douches	4	45 m ²	180 m ²	
104.2	Vestiaires accompagnants	2	13 m ²	26 m ²	
104.3	Local des agrès de sport	1	160 m ²	160 m ²	
104.4	Local rangement salle polyvalente	1	70 m ²	70 m ²	
105	WC		selon projet	selon projet	
106	Local gardiennage et conciergerie	1	22 m ²	22 m ²	
107	Local chauffage	1	140 m ²	140 m ²	hauteur minimum 5.5m
107.1	Fosse pour plaquettes	1	250 m ³	250 m ³	accès depuis l'extérieur
107.2	Autres locaux techniques		selon projet	selon projet	

200 PARKING - selon normes VSS			
N°	Affectation	#Places	Remarques
201	Parking voitures - total sur le site: existant (le cas échéant) + projeté	58	normes VSS 640 281: 2 places par 100m ² de hall et 1 place par 10 spectateurs (prévision de 400)
202	Parking deux-roues motorisés	5	pas de norme spécifique
203	Parking vélos	50	en complément des places existantes dans le quartier
	Parking P+R avec borne électrique		à prévoir au vue de la proximité de la gare

Sur cette base, le bureau d'architectes a chiffré le coût de l'ouvrage (sur la base de la SIA) à CHF 9'756'000.- (plans en Annexes A1). A quoi s'ajoute le montant du démontage et du désamiantage chiffré à CHF 280'000.-.

Pour rappel, l'ancienne commune de Bevaix avait validé un montant d'investissement de CHF 690'000.-. Sur cette base, la moitié de ce montant avait déjà été « consommée » par les anciennes autorités. De façon à aller de l'avant et revenir auprès du Conseil général de la commune de La Grande Béroche avec des éléments concrets, le Conseil communal a validé, sur la base du montant des investissements restants, des prestations d'architectes et d'ingénieurs d'un montant total de l'ordre de CHF 170'000.-. Ce montant nous permettra d'arriver jusqu'à la fin de l'avant-projet (Phase SIA 3.31). D'ici là, votre autorité (à travers les commissions technique, sport-loisirs-culture et financière) sera consultée de même que les futurs utilisateurs (école, parascolaire, sociétés locales, sociétés sportives).

Selon le planning que vous trouverez en Annexe A2, une demande de crédit en lien avec la suite du processus sera soumise à votre autorité en fin d'été, début d'automne 2021. Il s'agira du projet de l'ouvrage jusqu'à l'entrée de 80% des appels d'offres (Phase SIA ; 32 Projet de l'ouvrage 33 Procédure et demande d'autorisation, 41 Appels d'offres 80%).

Ce planning vous montre également qu'il est prévu, à l'horizon de l'automne 2022, une demande de crédit concernant la réalisation pour les phases SIA 41 Appel d'offres 20%, 51 Projet d'exécution, 52 Exécution de l'ouvrage, 53 Mise en service et achèvement. La démolition de l'actuelle « grande salle » est prévue sur 40 jours entre novembre et décembre 2022.

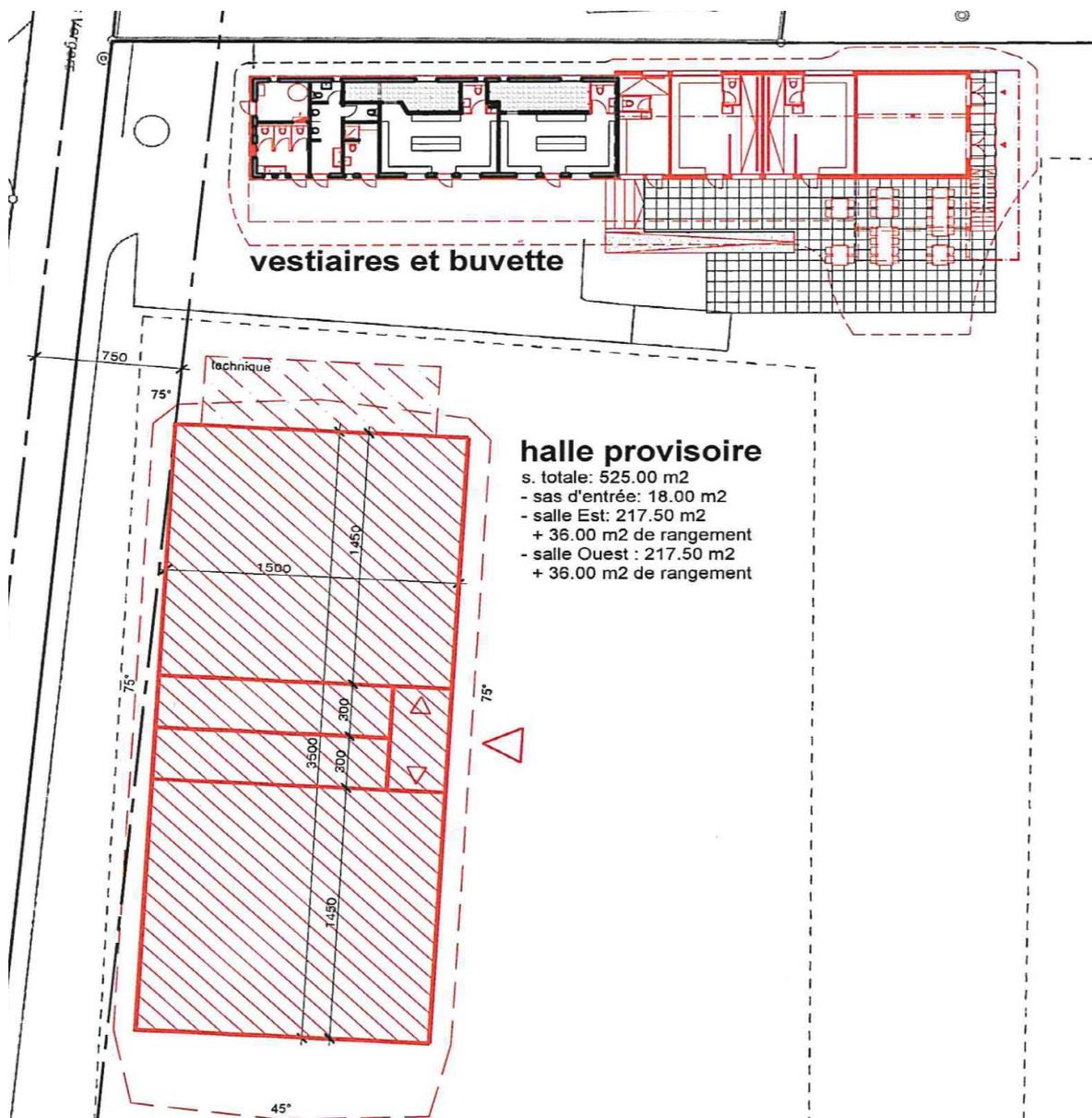
Par conséquent, avant d'envisager toute démolition, il faut construire une structure provisoire afin d'accueillir les activités de l'actuelle salle. C'est justement l'objet du présent rapport. Les crédits qui vous sont soumis à travers ce rapport permettront de « tenir » ce planning ambitieux. Ainsi la salle provisoire doit être « prête » à l'été 2022, de même que les vestiaires, pour autant que votre autorité accepte les deux crédits.

5. Mise en place d'une halle de sport provisoire sur le terrain synthétique des Murdines

Pour rappel, votre autorité avait validé au sein du budget 2020 un crédit d'étude intitulé « salle de remplacement et réfection vestiaires Murdines ». Ce qui vous est présenté au sein de ce rapport découle donc de ce crédit.

La « halle » provisoire, regroupant 2 salles de gym et 2 locaux matériels, est prévue sur l'actuel terrain synthétique des Murdines (cf. rapport et plans en annexe A3). Des vestiaires ne sont pas prévus au sein de cette halle provisoire. Les écoliers utiliseront les vestiaires actuels (ou futurs) du FC Bevaix. En effet, si l'on doit envisager de mettre des vestiaires et toilettes au sein de la structure provisoire, il faut une amenée d'eau claire et une sortie pour les eaux usées, donc une tranchée. Dès lors, les coûts prennent l'ascenseur.

L'installation de cette halle ne permettra plus l'utilisation du terrain synthétique installé en 2012. Une fois la halle démontée, il faudra, si l'on souhaite toujours un terrain synthétique à cet endroit précis, investir pour son remplacement. Le montant pour son renouvellement s'élève, selon l'offre reçue, à CHF 201'357.- TTC. Ce montant devrait être budgétisé au sein des investissements à effectuer en 2024 pour autant que le planning soit tenu.



Le montant total y compris la location sur 2 ans pour l'installation de cette salle provisoire est décrit au sein du tableau ci-dessous.

2BÂTIMENT		
21 GROS-ŒUVRE 1		
211.6 maçonnerie		
01 travaux préparatoires pour l'installation des tentes		CHF 10'000.00
214 construction bois		
02 création local technique		CHF 15'000.00
23 INSTALLATIONS ELECTRIQUES		
231-38 installation de courant fort, courant faible, provisoire		
raccordement sur introduction, tableau principal		
alimentation de l'éclairage et éclairage de secours		CHF 6'000.00
diverses prises		
24 CHAUFFAGE - VENTILATION		
01 mise en place de chaudière à mazout, système de chauffage		
à air chaud, y compris location et branchements		CHF 100'000.00
27 AMENAGEMENTS INTERIEURS		
1		
275 système de verrouillage		CHF 3'000.00
28 AMENAGEMENTS INTERIEURS		
2		
287 nettoyage de fin de chantier		CHF 3'000.00
29 EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION		
291 honoraires d'architecte		CHF 40'000.00
292 honoraires ingénieur civil		CHF 2'000.00
296 honoraires spécialiste CVS		CHF 5'000.00
299 frais de reproduction		CHF 1'000.00
3 EQUIPEMENT D'EXPLOITATION		
A équipement de sécurité		CHF 2'000.00
C halles provisoires		
01 montage et démontage y compris location sur 2 ans		CHF 260'000.00
02 mise en place d'un sol sportif y compris location et démontage		CHF 145'000.00
05 divers		CHF 5'000.00
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS		
421 jardinage, rampes, accès		CHF 5'000.00
divers et imprévus		CHF 48'000.00
TOTAL		CHF 650'000.00

Une réflexion doit encore être menée avec les représentants du Cercle scolaire, notamment au niveau du chauffage de cette future halle. Des chauffages d'appoint électrique et moins coûteux pourraient être envisagés. De même qu'un chauffage avec chaudière à pellets en lieu et place du mazout ; à voir au niveau du coût.

6. Réfection/reconstruction complète des vestiaires et de la buvette

A la demande du FC Bevaix et dans un premier temps également de l'école, il était prévu de complètement rénover ce bâtiment en y ajoutant 2 vestiaires supplémentaires. L'étude menée a montré, au vu de l'état de vétusté du bâtiment actuel, qu'une « simple » rénovation avec l'ajout de 2 vestiaires n'était pas possible sans des frais conséquents. Deux variantes sont proposées au sein du rapport en Annexe A3. Le Conseil communal privilégie la variante B entièrement modulable dont le résumé des coûts est donné ci-dessous :

2 BÂTIMENT		
21 GROS-ŒUVRE 1		
211.1 échafaudages de façades		5'000.00 CHF
211.6 travaux de maçonnerie		
1 installation de chantier et préparatifs		10'000.00 CHF
2 désamiantage locaux intérieurs		40'000.00 CHF
désamiantage toiture		20'000.00 CHF
3 démolition et évacuation		70'000.00 CHF
4 terrassement et fouilles		15'000.00 CHF
5 travaux de béton et béton armé		105'000.00 CHF
215 construction modulaire préfabriquée		
1 estimation selon surface à 2'700.- /m2		783'000.00 CHF
2 plus-value pour exécution à deux niveaux + couvert		30'000.00 CHF
3 exécution du balcon et escalier extérieur		50'000.00 CHF
22 GROS-ŒUVRE 2		
24 chauffage ventilation		
1 nouvelle production de chaleur + distribution		55'000.00 CHF
27 AMENAGEMENTS INTERIEURS 1		
275 système de verrouillage		10'000.00 CHF
28 AMENAGEMENTS INTERIEURS 2		
287 nettoyage de fin de chantier		10'000.00 CHF
29 HONORAIRES		
291 architecte		136'000.00 CHF
292 ingénieur civil		10'000.00 CHF
296 spécialistes CVS		2'000.00 CHF
299 frais de reproduction		2'000.00 CHF
3 EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION		
équipements nouveaux vestiaires		
A 1 éléments de douches		20'000.00 CHF
2 bancs et paterres		20'000.00 CHF
3 séchoirs		12'000.00 CHF
équipements nouvelle buvette		
B 1 tables et chaises		20'000.00 CHF
2 divers		5'000.00 CHF
C équipements de sécurité (extincteurs, etc.)		5'000.00 CHF
4 AMENAGEMENTS EXTERIEURS		
415.2 protection diverses, remise en état		20'000.00 CHF
421 jardinage, rampe, terrasses, accès divers		25'000.00 CHF

1'500'000.00 CHF

Afin d'être transparents, suite à une nouvelle rencontre avec les représentants du Cercle scolaire afin de leur montrer les plans de constructions, ceux-ci nous ont spécifié que les vestiaires actuels pouvaient être suffisants.

Concernant le FC Bevaix, le nombre actuel de vestiaires n'est pas optimal en cas de match suivi. De plus, en cas de montée d'une ligue du FC Bevaix (actuellement 1^{er} de leur groupe de 3^e ligue ; donc la probabilité est grande), l'ASF demande un vestiaire arbitre supplémentaire. Par conséquent, un second porte à cabine devra être installé en plus de celui actuellement déjà en place et rempli par du matériel. Le chauffage actuel (eau chaude sanitaire et locaux) est réalisé à l'électrique. Comme vous le savez, la loi sur l'énergie qui entrera en force le 1^{er} mai n'autorise plus ce genre d'installation même si elle nous laisse encore un certain laps de temps. Donc de toute façon à court terme il faudra investir de façon importante au sein de ces vestiaires afin de continuer à pouvoir les exploiter.

Le Conseil communal vous propose donc par ce crédit de complètement détruire l'infrastructure actuelle (qui serait très coûteuse à rénover au vu de l'état de vétusté) et de repartir sur un système modulaire préfabriqué. De cette façon, vous réalisez une chape sur laquelle vous venez « poser » les structures modulaires. En cas de déménagement sur un autre site, en Seraize par exemple, vous pouvez y déplacer ces structures modulaires.

Cette proposition permet de mettre à disposition de la population de notre commune des infrastructures sportives neuves qui participeront inévitablement à son attractivité. De plus, la réfection menée permet de faire un investissement qui ne sera pas « perdu » dans la mesure où nous pourrions en temps voulu déplacer ces structures modulaires sur un autre site.

7. Chauffage à distance

Pour rappel, la chaudière à plaquettes (alimentée avec du bois issu de nos forêts communales exclusivement) installée dans l'actuel « vieux collège de Bevaix » doit être munie selon la norme Opair d'un électrofiltre d'ici 2024. Avec la place disponible au sein du local actuel, il est impossible d'envisager de mettre en place un électrofiltre. Il faut donc absolument créer un nouveau local pour accueillir la future chaudière avec électrofiltre. Il faut également prévoir un local de stockage pour la matière première. En annexe A4, vous trouverez le plan du réseau du CAD de Bevaix. L'actuelle grande salle est également chauffée par ce CAD.

Votre autorité avait validé au sein du budget 2019 un investissement de CHF 15'000.- intitulé « Etude extension CAD-Bevaix ». L'étude a présenté 3 variantes, une première qui restait sur les preneurs de chaleur actuels, une deuxième qui étend le CAD actuel vers la rue de la Gare (direction la Gare) et une troisième qui poursuit encore l'extension jusqu'au « P'tit Matou » et le bâtiment commercial du chemin du Closel 8. Le Conseil communal a opté pour la troisième variante. Cette variante est encore à étudier de manière plus approfondie. Votre autorité, à travers notamment la commission « énergie », sera consultée prochainement à ce sujet. Le rapport complet est présenté en annexe A5.

L'étude précise le dimensionnement de la chaufferie au niveau du stockage et des chaudières envisagées (couplées ou pas avec du solaire thermique et/ou photovoltaïque). Ce dimensionnement permet dès la phase d'avant-projet de la future double salle de gym de réfléchir à l'intégration de l'ensembles de ces installations (stockage et chaudières).

8. Préfinancement et coûts

Aux comptes 2015, feu la commune de Bevaix a préfinancé un montant de CHF 2'042'193.44.- pour alléger les charges d'amortissements futures relatives à la construction. Ce montant n'a pas été impacté par le concours. Lors de la présentation des comptes 2018, le 24 juin dernier, votre autorité a accepté de préfinancer la future salle de gym de Bevaix à hauteur de CHF 3'000'000.- Par conséquent, le montant total préfinancé se monte à CHF 5'042'193.44.-.

Comme précisé au point 4, le coût de l'ouvrage atteint CHF 9'756'000.- il comprend l'ensemble des CFC de 1 Travaux préparatoires à 9 Equipement. Ce montant est estimé avec une précision de 15%. Plus nous avancerons dans le projet, plus le montant sera estimé avec précision. Les choix qui seront effectués en concertation avec votre autorité et les futurs utilisateurs, notamment au niveau de la polyvalence, du choix des matériaux etc. pourraient faire augmenter ou diminuer ce montant.

Le montant de la démolition de l'actuelle grande salle n'est pas compris dans les CHF 9'756'000.-. Selon les devis en notre possession, la démolition devrait coûter CHF 184'000.- TTC et le désamiantage CHF 95'000.- TTC, soit un montant total estimé de CHF 280'000.- TTC. Ceci pour autant que le terrain ne soit pas « pollué », ce qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires.

Avant d'entamer la démolition et la reconstruction, il faut construire une halle provisoire qui fait donc partie intégrante du projet dont le montant total atteint finalement CHF 10'686'000.- ; montant qui comprend la halle de gymnastique provisoire (CHF 650'000.-), la démolition de l'ancien complexe (280'000 CHF), et l'ensemble des CFC de 1 travaux préparatoires à 9 Equipement (CHF 9'756'000.-). La construction effective de la halle de sport provisoire débutera une fois le permis de construire de la nouvelle salle de gymnastique double obtenu.

Au sein des CHF 10'686'000.-, il n'est pas prévu le déplacement de la chaudière du CAD de Bevaix et ce que cela implique au niveau du bâtiment projeté. Seuls sont prévus les montants en relation avec le chauffage de la double salle de gym. En effet, l'investissement pour le CAD de Bevaix et son extension ne doit pas être supporté par la salle de gym.

Selon l'étude menée (annexe A5), le montant pour l'extension du CAD de Bevaix selon la variante n°3 s'élève à CHF 1'200'000.-. Ce montant comprend la production de chaleur, la distribution, les sous-stations, les subventions (estimées) ainsi que la planification. Au sein de ce montant, il n'est pas prévu le bâtiment et/ou le sous-sol qui accueilleraient l'ensemble de cette installation.

Le dimensionnement de ces installations et les coûts relatifs sont des choix politiques que nous devons prendre d'ici au plus tard à l'automne 2022 et au début des travaux. Il est donc prévu qu'une demande de crédit en lien avec le CAD de Bevaix et son extension vous soit soumise au plus tard en automne 2022, en même temps que le crédit pour la réalisation de la double salle de gym.

9. Conclusion

Cette première étape dans la construction de la future double salle de gym de Bevaix, appellera d'autres demandes de crédit qui sont prévues, pour la deuxième étape (projet de l'ouvrage jusqu'à l'entrée de 80% des appels d'offres), en automne 2021 et pour la troisième étape de réalisation en automne 2022.

Les crédits demandés au sein de ce rapport permettront de mettre à disposition de la population de notre commune des infrastructures sportives neuves qui participeront inévitablement à son attractivité. De plus, la réfection menée au niveau des vestiaires et de la buvette permet de faire un investissement qui ne sera pas « perdu » dans la mesure où nous pourrions en temps voulu déplacer ces structures modulaires sur un autre site.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter cette double demande de crédit de CHF 650'000.- pour la mise en place d'une halle de sport provisoire sur le terrain synthétique des Murdines et de CHF 1'500'000.- pour la réfection complète des vestiaires et de la buvette (Variante B). Deux arrêtés distincts vous sont donc proposés pour ces deux crédits.

Au sein du budget des investissements et validée par votre autorité, une dépense de CHF 1'500'000.- est prévue en 2021, pour un investissement total de CHF 2'000'000.-.

En date du 19 avril, la COFI a été informée d'un possible dépassement des CHF 2'000'000.- de l'investissement total prévu pour cet objet. Aucune demande de préavis n'a été formulée lors de cette séance qui était surtout prévue pour les comptes 2020.

Ce rapport a été présenté aux commissions technique et des sports, loisirs et de la culture le 28 avril 2021. Concernant le crédit de CHF 650'000.- pour la halle de sport provisoire, les deux commissions ont émis un préavis positif à l'unanimité des membres présents. Les commissions ont conditionné leur préavis positif au fait que les travaux de construction effectifs de la halle de sport provisoire ne pourront débuter qu'une fois l'obtention du permis de construire de la nouvelle salle de gymnastique double de Bevaix (l'arrêté relatif à cette demande de crédit fait donc mention de cette condition). Pour le crédit de CHF 1'500'000.- en lien avec la réfection complète des vestiaires et de la buvette, la commission technique s'est prononcée favorablement par 5 voix et 2 abstentions. Pour la commission des sports, loisirs et de la culture, celle-ci s'est prononcée favorablement par 4 voix et 2 abstentions.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
T. Pittet

Le chef du dicastère,
T. Egger

Saint-Aubin-Sauges, le 28 avril 2021

Annexes ment.